

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 janvier 2007**

L'an deux mille sept, le 29 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes de Cezay, sous la présidence de **Monsieur Pierre DURRIS Président.**

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 22 janvier 2007

Présents avec pouvoir de vote : 41

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Jean-Marie JOLIVEAU, Andrée GRUNON (suppléante sans pouvoir de vote),

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE,

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLEZ, René FRERY, Marcel FAYON, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Magali MASSARD, Joseph PICON, Bernard CHAPELON (suppléant),

Bussy-Albieux : Etienne PONTET, Joëlle ESSERTEL,

Cezay : Hubert COUDOUR, Antoine FOREST,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Claude PERRET, Marie-Françoise FRADEL,

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL, Marie-Anne TRAPEAU,

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Jacques ZANTEDESCHI,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE,

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, Robert PRADEL, Fernand FANTIN (suppléant),

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrice CHAZELLE,

Saint Etienne le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER,

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS, Emmanuel OULION,

Saint Sixte : Philippe ESSERTEL, André THEVENET,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET

Trelins : Pierre DURRIS, Gilles PASCAL (suppléant).

Excusés : Patrick VERNEY-CARRON, Myriam MEILLAND (Sainte-Agathe-la-Bouteresse), Evelyne GAUMON, (Boën), Jean-Baptiste RICHARD (Marcoux), Josette CHAZAL (Montverdun), Estelle GUILLAUME (Saint Etienne Le Molard), Mickaël MIOMANDRE ( Sainte Foy Saint Sulpice), Alexandra GROS (Saint Sixte), René COUTURIER (Trelins).

Monsieur le Maire de Cezay souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

Monsieur le Président ouvre la séance en informant que le dossier mur d'escalade est ajouté à l'ordre du jour de la réunion afin de proposer le lancement du projet et la demande de subvention à la Dotation Globale d'Equipement.

Monsieur le Président propose de débiter la séance par ce dossier.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 12 décembre 2006**

Monsieur Dominique ROCHE demande les modifications suivantes concernant le dossier abordé en questions diverses «comité de ligne SNCF ». Il demande de remplacer la gare de Bonson par la gare de Sury et dans le dernier paragraphe ajouter le mot « modification ».

Suite à ces modifications, le compte-rendu du Conseil communautaire du 12 décembre 2006 joint à la convocation est approuvé l'unanimité.

### **2. Complexe sportif**

#### **Projet de création d'un mur artificiel d'escalade**

Monsieur Jean-Marie JOLIVEAU rappelle le projet de création d'un mur d'escalade qui sera installé dans la salle de sport intercommunale. Cet équipement sportif à destination des scolaires et du public comprendra 78 voies. Compte tenu de sa dimension il sera le plus important du Département de la Loire. Le coût estimatif du projet est de 222 355 € HT y compris des travaux d'adaptation : modification du chauffage, des cages de handball, ...

Il rappelle les subventions obtenues à hauteur de 72,55 % dont 131 189 € du Département de la Loire, 15 120 € de la Région Rhône Alpes et 15 000 € de la Fédération Française Montagne et Escalade.

La réalisation de ce mur se déroulera à partir de la fin du mois de juin et pendant la période de vacances scolaires d'été afin de ne pas perturber l'utilisation du gymnase par les scolaires et les associations.

Il propose de travailler à la création d'un club d'escalade qui animera et fera vivre cet équipement sportif en s'appuyant sur des personnes ressources qui sont installées localement.

Monsieur JOLIVEAU remercie Monsieur François CARTON, conseiller technique Montagne Escalade pour sa participation active et son aide technique dans la rédaction du cahier des charges.

Monsieur JOLIVEAU présente ensuite le budget de fonctionnement du mur d'escalade. Ce budget est estimé dans une fourchette haute à 5 000 € par an. Il comprend le changement des prises, des voies, des cordes, des dégaines et le contrat de maintenance.

Monsieur le Président rappelle que lors de la construction du gymnase le projet de mur d'escalade avait été anticipé et le gymnase avait été dimensionné dans la perspective de l'installation d'un mur d'escalade.

Monsieur le Président rappelle que la décision de lancer le projet était liée à l'obtention de 70 % au moins de subvention ce qui est le cas. Monsieur le Président propose donc de lancer le projet de construction du mur et d'autoriser la consultation des entreprises.

Monsieur le Président propose également de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2007 qui correspondrait à 7,45 % soit la somme de 16 575 €.

Le lancement de la consultation des entreprises et la demande de subvention DGE sont approuvés à l'unanimité avec une abstention.

#### Convention de prestation d'entretien avec la commune de Boën

Monsieur le Président rappelle la définition des gymnases d'intérêt communautaire et la mise à disposition du gymnase de Boën à la Communauté de communes qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2006 ainsi que le transfert d'une partie du personnel en charge de l'entretien. La situation d'un agent en cours de titularisation étant difficilement transférable il a été convenu de signer une convention de prestation d'entretien en 2006 avec la commune de Boën. Il convient de renouveler la convention pour l'année 2007 pour une durée de 11 h 30 par semaine. La convention débute au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et prend fin au 30 juin 2007 pour un montant de 3 962 €. Après titularisation de cet agent au 30 juin 2007, il sera recruté directement par la communauté de communes. A l'unanimité, la convention de prestation d'entretien avec la commune de Boën est approuvée.

### **3. Projet d'aménagement des locaux de la communauté : dossier de demande de subvention à la DGE Dotation Globale d'Equipement**

Monsieur le Président rappelle l'acquisition pour un montant de 220 000 € du tènement immobilier rue de Roanne et rue Saint Jean à Boën pour aménager le siège administratif de la communauté de Communes et la signature de l'acte de vente le 20 décembre 2006. Monsieur le Président demande à Monsieur Jean Luc SOUZY membre du groupe de travail « locaux » de présenter le projet d'aménagement.

Le groupe de travail composé d'élus et d'un représentant du personnel de la Communauté de communes s'est réuni à 4 reprises pour réfléchir aux aménagements à réaliser. Les plans d'aménagement des bâtiments sont diffusés. Monsieur SOUZY explique que pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, la salle de réunion et les services accueillant du public sont prévus en rez-de-chaussée. Monsieur SOUZY évoque également que, pour des raisons de fonctionnalité et d'espace disponible, il conviendrait de prévoir l'aménagement du bâtiment donnant rue Saint-Jean. Il présente ensuite le projet d'aménagement. Au rez-de-chaussée du bâtiment principal rue de Roanne sont prévus l'accueil, une salle des permanences et une salle pour l'espace public numérique, des sanitaires. Au 1<sup>er</sup> étage, 2 bureaux de 26 m<sup>2</sup> et 28 m<sup>2</sup> et un bureau pour le Président et les élus, et une salle repas détente de 10m<sup>2</sup>. Au 2<sup>ème</sup> étage, 2 bureaux de 16 m<sup>2</sup> et 58 m<sup>2</sup> et un local archive de 17 m<sup>2</sup> environ.

Dans le bâtiment donnant rue Saint-Jean, en rez-de-chaussée la salle de réunion de 47 m<sup>2</sup>, le bureau qui accueillera le Correspondant Territorial d'Aménagement des services de l'Equipement ainsi que des sanitaires handicapés. Au 1<sup>er</sup> étage, 2 bureaux de 11 m<sup>2</sup>, 2 bureaux de 20 m<sup>2</sup> et des sanitaires.

L'aménagement de la cour entre les bâtiments ainsi que les façades des bâtiments sont également prévus.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 291 600 € HT, comprenant les honoraires de l'architecte Mr CREMONESE rémunérés au taux de 12,5 %, la mission contrôle technique d'un montant de 4 374 € HT et 1 458 € HT pour la mission SPS, soit un total d'honoraires techniques s'élevant à 42 282 € HT.

Soit un coût total prévisionnel des travaux d'aménagement à 333 882 € HT et en incluant l'acquisition immobilière le montant du projet s'élève 553 882 €.

Monsieur SOUZY propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DGE au taux de 40 % et présente le plan de financement prévisionnel des travaux :

Etat (DGE 2007 )	221 553 € (40%)
Département	162 000 € (54 % des dépenses plafonnées à 300 000 €)
CC Pays d'astrée	170 329 €
<b>TOTAL</b>	<b>553 882 €</b>

Monsieur SOUZY ajoute qu'une partie du programme pourrait être financée sur fonds propres de la Communauté de communes et l'autre partie par l'emprunt.

A l'unanimité, le programme global d'aménagement du siège administratif à hauteur de 553 882 € et la demande de subvention DGE à hauteur de 221 553 € sont approuvés.

#### 4. Atelier partagé sur le Parc d'activités de Champbayard

##### Bail commercial avec l'imprimerie DEGOUTTE

Madame Agnès TARIT rappelle la construction de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'atelier partagé qui est en cours d'achèvement. Madame TARIT évoque la demande de l'entreprise DEGOUTTE de louer un local dans l'atelier partagé. Madame TARIT propose de mettre à disposition le local de 295,90 m<sup>2</sup> par bail commercial à partir du 1<sup>er</sup> mars 2007 et de fixer le prix du loyer à 24,34 € HT le m<sup>2</sup>/an, soit un loyer mensuel de 717,82 € TTC.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le bail commercial avec l'entreprise DEGOUTTE.

##### Avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Président rappelle la délibération du 12 décembre 2006 autorisant des avenants en plus-value et moins-value. Monsieur le Président rappelle que les travaux sont en cours d'achèvement et qu'il convient de modifier certaines parties du programme de travaux. La Commission d'appel d'offres ayant eu lieu avant la réunion du conseil de ce jour a donné un avis favorable aux avenants.

Monsieur le président propose les avenants suivants :

Lot n° 15: plomberie chauffage : extension du compteur d'eau existant : + 327 € HT,

Lot n° 17 : électricité : Coût supplémentaire lié à l'éco taxe : + 29,52 € HT,

Lot n° 3 : maçonnerie gros œuvre : Suppression de postes non réalisés : - 395,16 € HT,

Lot n° 17 : électricité : suppression de postes (effectués par le SIEL) : - 3 956,97 € HT.

Le montant des marchés de travaux après avenant s'élève à 343 599,50 € HT.

Soit une augmentation des marchés de travaux de + 7,78 % par rapport aux marchés initiaux.

A l'unanimité, les avenants aux marchés de travaux en plus-value et moins-value sont approuvés.

#### 5. Nouveau marché de collecte et traitement des déchets ménagers

##### Approbation du bon de commande avec Veolia Propreté

Monsieur le Président rappelle la commande groupée pour le marché des déchets ménagers entre la Communauté d'Agglomération Loire Forez, la Communauté de communes de Feurs en Forez et la Communauté de communes du Pays d'Astrée. Monsieur le Président informe que l'offre de VEOLIA a été retenue pour la collecte, le transfert, le tri et le traitement des déchets ménagers, des encombrants, des déchets issus des marchés et des déchets ménagers recyclables. Monsieur le Président présente les prix unitaires du marché pour la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, décrits dans le tableau suivant :

<b>LA COLLECTE</b>	
collecte ordures ménagères	44,67 € HT la tonne
collecte sélective EMR + JMR	136,57 € HT la tonne
collecte verre en PAV	35,56 € HT la tonne
collecte annuelle des encombrants	104 € HT la tonne
<b>Collectes spécifiques sur Boën</b>	
collecte du carton en points de regroupement sur Boën	147,17 € HT la tonne
collecte du verre en PAP commerçants HCR	141,58 € HT la tonne
collecte des déchets du marché	156,33 € HT la tonne
<b>Collectes exceptionnelles</b> pour les événements du territoire	Tarifification spéciale suivant la catégorie de déchets
Option du GPS embarqué sur les véhicules – forfait mensuel	115,05 € HT / mois
<b>LE TRANSFERT</b>	
des ordures ménagères	13,04 € HT la tonne
de la collecte sélective (hors verre)	52,15 € HT la tonne
<b>TRI ET VALORISATION</b>	
tri du flux en mélange	134 € HT la tonne
en cas de refus : évacuation et traitement	89 € HT la tonne
18 caractérisations annuelles – forfait mensuel	147,70 € HT par mois
<b>REPRISE</b>	
des journaux, magazines et revues	50 €
des cartons	10€
<b>TRAITEMENT</b>	
des ordures ménagères et assimilées	47 € HT la tonne hors TGAP

Ce marché sera mis en place à partir du 2 mai 2007 pour une durée de 6 ans.

Monsieur le Président présente les changements qui vont intervenir dans le nouveau marché : la collecte sélective se fera en porte à porte, sauf le verre, tous les 15 jours en même temps que la collecte des déchets ménagers qui elle, se fera toujours 1 fois par semaine.

Une estimation des volumes susceptibles d'être collectés sur l'année 2007 amène ainsi à un budget prévisionnel sur 12 mois de 720 000 euros environ.

Une discussion s'engage entre les élus sur la mise en place des points de regroupement et des calendriers de collecte qui posent des interrogations. Il est proposé d'organiser une réunion de la commission Environnement le 13 février à 20 h 30 pour répondre à toutes les interrogations.

Monsieur le Président propose de signer le bon de commande avec l'entreprise Véolia Propreté sur la base des prix unitaires ci-dessus. La proposition de signer le bon de commande est approuvée avec 2 abstentions et 1 voix contre.

#### Achat des contenants de collecte : Approbation du bon de commande

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la commande groupée, 5 lots pour les contenants de collecte avaient été prévus :

Lot 1. - Caissettes jaunes : marché attribué à l'entreprise Quadria,

Lot 2. - Sacs translucides jaunes : lot déclaré infructueux, car aucune offre de prix,

Lot 3. - Conteneurs à Verre : attribué à l'entreprise Plastic Omnium : marché signé le 12 janvier 2007,

Lot 4. - Bacs sélectifs, à couvercle jaune, pour les immeubles : marché attribué à l'entreprise Plastic Omnium et signé le 12 janvier 2007,

Lot 5. - Bacs Ordures Ménagères pour les particuliers et les points de regroupement : marché attribué à l'entreprise Sulo et signé le 12 janvier 2007,

Monsieur le Président précise qu'après l'attribution du marché par le groupement de commande, chaque intercommunalité assure l'exécution de son propre marché. Il convient donc de passer commande avec chaque entreprise pour les contenants de collecte. Monsieur le Président propose de signer un bon de commande avec l'entreprise Quadria pour une quantité de 5800 caissettes jaunes pour un montant de 49 822 € HT.

La proposition de signer le bon de commande avec l'entreprise Quadria est approuvée avec 1 abstention.

#### Recyclage des DEEE : convention avec l'organisme coordonnateur national

Monsieur le Président rappelle le problème de recyclage concernant les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) et la mise en place de ce service à la déchèterie intercommunale. Monsieur le Président présente les missions de l'OCAD3E l'organisme coordonnateur national agréé par l'État et les 4 organismes collecteurs par type de déchets ou éco-organisme : Eco-Systèmes, Récyclum, Européan Recycling Plateform et Ecologic. Récyclum est le seul éco-organisme agréé pour le recyclage des lampes (tubes fluorescents et lampes à décharges).

Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer la convention avec l'OCAD3E, l'organisme coordonnateur national pour bénéficier rapidement du recyclage des appareils électriques. Par la suite, il conviendra de signer une annexe technique avec chaque éco-organisme en charge du recyclage par type de déchets.

La proposition de signer la convention avec OCAD3E l'organisme coordonnateur national est approuvée.

### **6. Motion proposée par le S.I.E.L. sur l'imputation des contributions en section de fonctionnement**

Monsieur le Président rappelle la particularité des contributions des communes au Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire (S.I.E.L.). Ces contributions sont inscrites en section de fonctionnement des collectivités alors qu'elles concernent de l'équipement et donc devraient relever de la section d'investissement.

Monsieur le Président propose de signer la motion proposée par le S.I.E.L. en intégrant les modifications proposées par Monsieur le Maire de Marcilly le Châtel, afin de soutenir l'action du S.I.E.L. dans leurs démarches auprès des pouvoirs publics et de l'État. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **7. Questions diverses**

#### - Augmentation du temps d'ouverture du relais petite enfance

Madame Sylviane BALLEET, Vice-Présidente, rappelle la convention avec l'ADMR pour l'animation du Relais Petite enfance et le contrat enfance jeunesse en cours de signature avec la CAF. Madame BALLEET propose d'augmenter le temps d'ouverture du relais petite enfance et le temps de travail de l'animatrice de 0,6 à 0,7 Equivalent temps plein, à partir du 1<sup>er</sup> février 2007. Cette augmentation répond au besoin des assistantes maternelles plus nombreuses sur notre territoire et les difficultés d'application de la nouvelle convention collective. Ce temps supplémentaire favorisera également la mise en place de nouvelles actions. Elle propose par conséquent de signer un avenant à la convention avec l'ADMR. Elle ajoute que dans le cadre de ce nouveau

contrat enfance jeunesse, la MSA devenant un partenaire financier, le coût restant à charge sera finalement moins important pour la Communauté de communes.

- Office du Tourisme du Pays d'Astrée :

Monsieur Lucien MOULLIER, 1<sup>er</sup> Vice-président, rappelle la convention annuelle signée avec l'Office de Tourisme du Pays d'astrée pour la promotion touristique du territoire. Monsieur MOULLIER évoque les problèmes financiers que rencontre l'Office du Tourisme. Il propose de renouveler la convention, sans attendre le vote du budget de la Communauté de communes, pour l'année 2007 dans les mêmes conditions que celles de 2006 et de verser un acompte de cette subvention dans l'attente de solution à leurs problèmes financiers.

- Décision Modificative pour reversement de subvention à la Région Rhône Alpes :

Monsieur le Président rappelle la Décision Modificative prise lors du conseil communautaire du 12 décembre 2006 concernant le trop-perçu de subvention de la Région Rhône Alpes. Suite à une remarque de la Trésorerie portant sur une erreur d'affectation de compte, il convient de prendre la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

Article 673 : + 8 097,22 €

Article 7472 : - 8 097,22€

- Régie de recettes pour la pièce de théâtre « les papillons de nuit » :

Monsieur le Président rappelle la délibération du conseil communautaire du 12 décembre pour étendre la régie existante des ventes de BD de l'Astrée aux ventes de billets d'entrées à la pièce de théâtre « les papillons de nuit ». Suite à une remarque du contrôle de légalité demandant que la Communauté de communes sollicite l'avis préalable du trésorier et demandant l'annulation de cette délibération, la proposition d'annuler la délibération est approuvée et modifiée comme demandée.

Monsieur MOULLIER informe les membres du conseil communautaire du projet de construction d'un nouvel hôpital local et le besoin d'un terrain de 1,5 à 2 ha. Il demande aux élus présents de lui faire part des disponibilités foncières sur leur commune.

Monsieur BERAUD, percepteur, informe que suite à la loi de finances rectificative 2006, la date limite de vote des budgets est reportée au 15 avril 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Monsieur le Président clôture la séance et Monsieur le Maire de Cezay propose de partager le verre de l'amitié.